



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 08 juillet 2020

## OBJET :

DE-20-07-1-41) SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA CONTINUITE SCOLAIRE ET A LA REALISATION D'ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES SUR LE TEMPS SCOLAIRE ENTRE LA VILLE DE VINCENNES ET L'EDUCATION NATIONALE

L'an deux mille vingt, le mercredi huit juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 25 juin 2020 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20200708-lmc1H7363H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 15/07/2020  
Date de Publication : 15/07/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du 4 mai 2020 du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse ;

Vu la proposition des services de l'Education nationale du Val-de-Marne visant à permettre d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs ;

Vu la Convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire proposée par l'Education nationale du Val-de-Marne ;

Considérant la nécessité d'assurer l'accueil des enfants sur le temps scolaire pendant lequel les élèves ne peuvent pas être en présence de leur professeur compte tenu des mesures de distanciation à respecter en raison de l'épidémie de covid-19 ;

Après avis de la commission Enfance, Développement économique du 03 juillet 2020,

### D É L I B È R E

*à la majorité (6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT),*

ARTICLE I : Approuve la Convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire proposée par l'Education nationale, représentée par la Directrice académique des services de l'Education nationale du Val-de-Marne.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite Convention, ainsi que tous les documents y afférant.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*